

GUIDE SAISIE DEMANDE DE BOURSE ET LOGEMENT ETUDIANT

► Se connecter sur l'adresse : <https://dse.orion.education.fr/depot/>

Dossier social Étudiant

Constitution du dossier social étudiant

Vous pouvez constituer votre dossier social étudiant : demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou de logement en résidence universitaire. Vous pourrez le modifier jusqu'à son édition. Pour saisir votre dossier, vous devez être en possession de :

- votre **numéro INE** figurant sur votre carte d'étudiant(e) ou votre **numéro BEA** figurant soit sur votre carte de lycéen(ne) soit sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat,
- l'**avis fiscal 2012** concernant les revenus perçus en 2011 par votre famille (2012 en Nouvelle-Calédonie).

> [Saisir votre dossier social étudiant avec le n°INE](#)

Si vous ne possédez pas de numéro INE ou BEA (vous êtes scolarisé à l'étranger, ou non scolarisé ou scolarisé dans un établissement ne dépendant pas de l'Éducation Nationale), vous pouvez également déposer un dossier social étudiant.

Attention : dans certains cas, vous ne pourrez prétendre qu'à une demande de logement.

Pour saisir votre dossier, vous devez être en possession de :

- l'**avis fiscal 2012** concernant les revenus perçus en 2011 par votre famille (2012 en Nouvelle-Calédonie).

> [Saisir votre dossier social étudiant sans le n° INE](#)

Suivi du dossier social étudiant

Vous pouvez suivre l'évolution de la gestion de votre dossier social étudiant : recevabilité, décisions relatives à vos demandes, transferts et paiements éventuels. Vous devez impérativement être en possession de votre **numéro INE**.

> [Suivi de votre dossier social étudiant](#)

> [Mot de passe de suivi perdu](#)

Le CROUS vous souhaite une bonne connexion et reste à votre disposition en cas de difficulté.

[haut de page](#)

COURRIER ARRIVÉ le
245
31 JUIL. 2013
C.I.O.
de Nouvelle-Calédonie

► Si vous êtes scolarisé, cliquez sur « saisir votre dossier social étudiant avec le n°INE »

► Si vous n'êtes pas scolarisé, cliquez sur « saisir votre dossier social étudiant sans le n° INE »

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 1/10

Constitution du dossier social étudiant

Attention : votre saisie ne sera enregistrée qu'au moment de l'affichage final du numéro INE et du numéro de connexion (à conserver comme preuve de votre saisie). Une interruption avant cet affichage fera perdre les informations saisies.

Numéro INE :

Nom (10 premiers caractères) :

[haut de page](#)

► Entrez votre numéro INE (sur la carte étudiante) ainsi que votre nom



Cliquez sur « ENVOYER » à chaque fin de page

Dossier Social Étudiant

https://dse.orion.education.fr/depot/accueil?mode=sansINE

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 2/10

Saisie du mot de passe

Afin de garantir la confidentialité de votre dossier, choisissez votre propre mot de passe de 8 caractères maximum. Conservez ce mot de passe qui vous sera indispensable pour accéder à votre dossier ultérieurement.

Entrez votre mot de passe (8 caractères maximum) :

Entrez votre mot de passe une seconde fois (8 caractères maximum) :

[haut de page](#)

► Créez un mot de passe à ne surtout pas oublier !

► Si vous êtes scolarisé

Dossier Social Étudiant

https://dse.orion.education.fr/depot/authentication

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 3/10

Scolarité actuelle

Indiquez ci-dessous votre situation actuelle :

Vous êtes scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Vous êtes scolarisé dans un établissement relevant d'un autre ministère que celui de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Culture, Agriculture, etc.)

Vous êtes scolarisé à l'étranger.

Vous n'êtes pas scolarisé.

[haut de page](#)

Si vous n'êtes pas scolarisé

Dossier Social Étudiant

https://dse.orion.education.fr/depot/authentication

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 3/10

Scolarité actuelle

Indiquez ci-dessous votre situation actuelle :

Vous êtes scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Vous êtes scolarisé dans un établissement relevant d'un autre ministère que celui de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Culture, Agriculture, etc.)

Vous êtes scolarisé à l'étranger.

Vous n'êtes pas scolarisé.

[haut de page](#)

OU

Dossier Social Étudiant

https://dse.orion.education.fr/depot/scolarite

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 4/10

Nationalité

Si vous êtes de nationalité française appuyez directement sur le bouton envoyer, sinon sélectionnez votre pays d'origine :

et précisez ci-dessous votre situation :

Réfugié

Ressortissant de l'Union Européenne ou Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse, dont les parents ont perçu des revenus en France en 2011

Etranger résidant en France depuis deux ans et dont les parents (père, mère ou tuteur légal) résident en France depuis au moins deux ans

Ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse, justifiant d'une situation particulière (travailleur communautaire, durée du séjour, ...)

Autre situation

[haut de page](#)

► Choisissez votre nationalité



▶ Cliquez sur la Nouvelle-Calédonie

▶ Si vous souhaitez faire une licence

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 5b/10

Vœu n°1 - Polynésie française

Type de demande :

Indiquez dans le Bourse Les établissements qui vous seront présentés ont tous des formations habilitées à recevoir des boursiers (sauf indication contraire portée à l'écran)

Logement Les établissements qui vous seront présentés sont tous agréés par la Sécurité Sociale Étudiante

Cursus envisagé pour votre scolarité :

Si vous envisagez de suivre un cursus L.M.D., indiquez ci-dessous la formation ainsi que l'année préparée dans la liste déroulante associée.

Supérieur conduisant à un niveau licence

Cursus licence Année : 1ère année

Licence professionnelle Année :

Arts et architecture Année :

Si vous souhaitez faire un BTS

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 5b/10

Supérieur court et supérieur conduisant à un niveau licence

Cursus conduisant à un niveau licence (DEUG, DEUST, licence,...) Bac +

BTS, BTSA Bac +

DUT Bac +

post BTS, post DUT (DNES,...) Bac +

Licence professionnelle Bac +

Formations comptables (DCG) Bac +

Formations paramédicales Bac +

Formations sociales hors BTS et DUT Bac +

Diplômes écoles de commerce Bac +

Arts et architecture Bac +

Autres diplômes (Diplôme d'Université, certificats,...) Bac +

OU

▶ Choisir l'établissement souhaité (Université de Nouvelle-Calédonie, Lycées, écoles...)

▶ Choisir la résidence souhaitée (si logement étudiant est demandé)

▶ Faire un autre vœu OU clôturer la liste

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 7/10

Situation à prendre en considération

Indiquez ci-dessous la situation à prendre en considération pour le calcul de vos droits :

Nombre d'enfants à la charge de vos parents, vous excepté :

Nombre d'enfants étudiant dans l'enseignement supérieur, vous excepté :

[haut de page](#)

▶ Indiquer le nombre de frère(s) et sœur(s) à la charge de vos parents ainsi que le nombre de frère(s) et sœur(s) étudiant(s)

Dossier Social Etudiant

https://dse.orion.education.fr/depot/points

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 8/10

Ressources et profession du chef de famille

Site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - ouverture dans une nouvelle fenêtre.

Reportez-vous à l'avis fiscal 2012 concernant les revenus de 2011. Reportez le montant en euros qui figure en regard de la ligne ainsi libellée :

"REVENU BRUT GLOBAL":

Attention, si ce montant est précédé du signe "-" (montant négatif) vous devez saisir ce signe.
Exemple : -8075

Profession du chef de famille :

Sélectionnez ci-dessous la catégorie socio-professionnelle dont dépend la profession du chef de famille :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle
- Sans objet

[haut de page](#)

▶ Entrer les informations demandées.

▶ Le « REVENU BRUT GLOBAL » est au verso de l'avis d'imposition. Ne pas oublier de convertir le montant en EURO

Dossier Social Etudiant

https://dse.orion.education.fr/depot/profession?Mtr=18101&cCsp=58&action=Envoyer

Dossier social Étudiant

Saisie du dossier social étudiant p. 9/10

Etat civil et coordonnées

Les champs obligatoires sont indiqués par le caractère *

Etat civil de l'étudiant

Titre de civilité *

Nom *

Prénom *

Date de naissance * exemple : 08/03/1987

Situation familiale *

Téléphone

Courriel (e-mail) *

Confirmation courriel (e-mail) *

L'adresse électronique (e-mail) permettra de vous adresser des courriels dans le cadre du traitement de votre dossier. Il importe que cette adresse électronique soit opérationnelle de façon permanente.

Coordonnées bancaires de l'étudiant

Code IBAN

Je certifie être titulaire du compte bancaire français désigné par ces identifiants.

Adresse du domicile familial de l'étudiant

Adresse *
(Ex : 23 Rue/Av./Bvd Gambetta)

Complément d'adresse
(Batiment, Escalier...)

Code Postal *

Localité *


Pays *

▶ Entrer les informations demandées

▶ Saisir la bonne adresse mail ! Votre dossier vous sera envoyé sur cette adresse mail.

Dossier Social Etudiant x

https://dse.orion.education.fr/depot/etatCivil

 **Dossier social Étudiant**

Saisie du dossier social étudiant p. 10/10

Notez et conservez

Votre numéro INE :

Ce numéro INE sera à rappeler dans toute correspondance.

2813D03689N

Vous allez recevoir un accusé de réception de votre dépôt par courriel.

Dans ce courriel, vous devez confirmer votre dépôt en cliquant sur le lien approprié.

Vous recevrez alors dans un délai maximum de 2 semaines, à votre domicile, votre dossier social étudiant.

Dès réception, vous devez :

1. Vérifier les informations que vous avez saisies, dater et signer ;
2. Joindre les pièces justificatives dont la liste figure sur le dossier ;
3. Expédier l'ensemble selon les modalités indiquées sur le dossier.

Attention : il est de votre intérêt de retourner au plus vite votre dossier (un délai maximum de huit jours semble raisonnable).

Tout dossier tardif et/ou incomplet entraîne un retard dans l'attribution de la bourse et/ou d'un logement.

Le mot de passe que vous avez saisi lors de ce dépôt vous sera nécessaire pour l'ouverture des documents personnels qui vous seront transmis ainsi que pour vos démarches ultérieures.

Merci pour votre diligence.

Votre saisie est terminée, cliquez sur le bouton "Enregistrer".

La saisie de votre dossier social étudiant est terminée. Cliquez sur « Enregistrer »